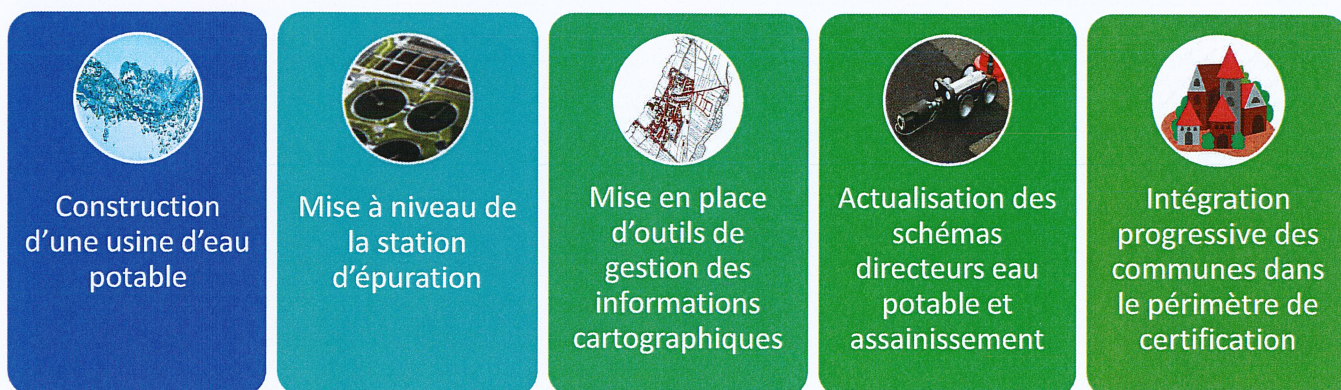


POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le respect et la protection de l'environnement sont au cœur des activités de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Les objectifs du service s'articulent autour d'enjeux et d'orientations stratégiques qui font partie intégrante de sa démarche environnementale.



La DEA du Pays de Meaux s'efforce d'être exemplaire en matière d'environnement, cette intention se traduit par la mise en place d'actions concrétisant sa volonté :



La Direction de l'Eau et de l'Assainissement s'engage à:

- ❖ Prévenir toute pollution issue de ses activités, produits et services, en particulier tout impact environnemental négatif sur la Marne,
- ❖ Se conformer à ses obligations de conformité,
- ❖ Favoriser l'implication de la direction et de tout son personnel dans la tenue et la mise en œuvre de son Système de Management Environnemental,
- ❖ Améliorer ses performances environnementales de manière continue, notamment en termes d'efficacité énergétique,
- ❖ Développer la communication interne et externe, informer le public de sa démarche.

Le Vice-Président délégué à l'Eau
et l'Assainissement de la CAPM

Didier ATTALI